

COMPTES-RENDUS

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Réunion du conseil de la chambre de commerce vendredi, le 26 avril, M. H. Laporte, président, au fauteuil, M. S. Côté, secrétaire.

Étaient présents: Jos Contant, R. Bickerdike, L. E. Morin, sr., L. E. Morin, jr., Jos. Fortier, F. D. Shallow, D. Parizeau, J. Haines, H. A. A. Brault, J. X. Perreault, C. P. Chagnon, Alp. Racine, J. D. Rolland, O. Faucher, U. Garand, etc.

Après les affaires de routine on donna lecture d'une lettre de la société canadienne des arts invitant les membres de la chambre d'assister à la distribution des prix aux élèves qui aura lieu mardi, le 30 avril, à 3 heures p. m. Le conseil a accepté l'invitation.

La Chambre a ensuite adopté des résolutions par lesquelles elle émet le vœu que la commission du havre reviendrait sur sa décision limitant le nombre des pilotes à cinquante. Ce règlement cause, en effet une grande injustice aux pilotes qui ont été arbitrairement comptés en dehors de ce nombre de cinquante.

Proposé et adopté d'adresser une requête au gouvernement provincial lui suggérant de contribuer aux fonds de l'exposition internationale dans les mêmes proportions que la ville de Montréal, quelle que soit la situation financière de la province.

Il y a eu quatre nouvelles demandes d'admission.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL.

Réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal (Board of Trade), mardi le 30 avril.

Présents MM. James A. Cantlie, président, au fauteuil, John Torrance, Chas. F. Smith, L. I. Boivin, Geo. Hague, John T. McBride, David McFarlane, Wm. McNally, Henry Miles, David Robertson et G. F. C. Smith.

Le bureau d'examineurs du capitaine de port recommande que les droits pour les navires durant le service de Terre-Neuve et des ports du Golfe soient réduits à \$5,00 pour le navire et le chargement. Le conseil approuve cette recommandation et donne instruction au secrétaire de la transmettre au gouverneur-général en conseil.

On approuve une requête demandant la réduction à 1c. par once du timbre sur les lettres pour la ville. M. Hague rapporte que le comité des affaires municipales est allé demander au gouvernement provincial de nommer une commission royale pour faire une enquête sur l'administration municipale de Montréal. Le gouvernement a paru désireux d'accéder au désir du conseil, mais un doute existe sur le pouvoir de faire cette nomination en vertu de la loi actuelle. Le procureur général doit étudier la question à ce point de vue et aviser le conseil de sa décision.

Le conseil demande que les vapeurs Vancouver et Labrador soit admis encore cette année à transporter les malles.

La requête demandant la nomination d'un bureau d'évaluateurs en douane a été signée par presque toutes les chambres de commerce et, comme elle doit être présentée le 15 mai, il est décidé

d'écrire à celles qui n'ont pas encore répondu, pour les presser.

L'association des éleveurs de porcs de la Puissance communique un extrait de son rapport pour 1894.

M. Otto Vogt, de Cape Town, Colonie du Cap, a transmis au secrétaire une longue communication concernant les produits canadiens qui pourraient trouver un marché dans cette colonie. Cette communication est mise à la disposition des membres et autres intéressés qui pourront la lire chez le secrétaire.

NOTES DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE.

On est à bâtir deux fromageries, l'une à deux milles du village d'Embrun Ont., et l'autre à cinq milles. La première est construite par une compagnie dont M. O. Lachapelle est le président et M. S. Danis, secrétaire.

Les fromageries de Papineauville et de Plaisance sont entrées en opération, le quinze avril. L'industrie laitière fait de tels progrès ici que nous allons être dotés de deux nouvelles fromageries, une dans Saint-Amédée et l'autre sur la Presqu'île.

Une députation de la Société d'Industrie Laitière et de l'Association du Beurre et du Fromage de Montréal, est allée vendredi dernier, demander aux ministres provinciaux une prime de 1c par livre pour le beurre exporté. Les ministres se sont montrés bien disposés.

La beurrerie de Ste-Sophie est en pleine opération et reçoit de 3,000 à 4,000 livres de lait par jour. Les cultivateurs sont d'opinion qu'ils ont plus d'avantage à envoyer leur lait à la beurrerie plutôt qu'à la fromagerie, vu qu'ils peuvent avoir le petit lait pour engraisser leurs animaux.

La Société d'Industrie Laitière a eu une réunion la semaine dernière à St-Hyacinthe. Il s'agissait de décider si la société accepterait l'offre du gouvernement de Québec, de prendre charge de son école modèle, etc. Aujourd'hui cette école modèle est sous le contrôle du commissaire fédéral de l'Industrie Laitière, M. Robertson.

NOTES COMMERCIALES

La Canadian Rubber Company prépare un envoi de 20,000 paires de chaussures pour l'Australie. Les colis seront expédiés par New-York et Londres, les taux de la compagnie du Pacifique Canadien étant considérés comme trop élevés.

En 1894, les exportations de poisson du Canada représentaient la somme de \$11,412,281, contre \$8,941,357, l'année précédente. On les classe ainsi: morue, \$3 423,700; saumon, \$2,602,588; homard, \$2,361,250; maquereau, \$496,800; hareng, \$486,801; et poisson d'eau douce, \$837,120.

La cargaison du second vapeur de la Méditerranée, le Frémont, comprend 800 boîtes et 5,000 demi-boîtes d'oranges de Catane, 2,000 boîtes de citrons de Catane, 4,000 boîtes et 6,000 demi-boîtes d'oranges de Messine, 37,500 boîtes de citrons de Messine, en tout 55,300 colis.

Le navire a fait escale aussi à Palerme, mais on n'a pas encore reçu le détail des expéditions de ce port.

L'abondance des figues dans la colonie de Victoria va sans doute donner lieu à de sérieux efforts pour établir l'industrie de la dessiccation de ce fruit, telle qu'elle est pratiquée dans certaines parties de la Syrie, et dans le but de subvenir à la demande pour la consommation indigène, avec expéditions sur l'étranger si les résultats qu'on espère se réalisent. Le ministre de l'agriculture de Victoria s'est assuré les services d'un pomologue fort expert en tout ce qui concerne la préparation et la conservation des figues, et qui a passé plusieurs mois dans la Samarie, qui est le grand centre du séchage des figues pour l'exportation dans presque tous les pays du monde.

Nous lisons dans la *Gazette Commerciale* de Paris:

" Sur une autorisation de la direction générale des postes et télégraphes, un office international de télégraphie économique va être établi à Paris.

" Il sera mis à la disposition du public un Code rédigé dans les principales langues parlées et dans lequel chaque phrase correspondant aux besoins de la vie usuelle sera résumée en un seul mot.

" En se référant à ce Code, tout expéditeur pourra s'exprimer comme en de véritables lettres, avec une économie variant de 100 à 1,000 p. c.

" Des correspondants, installés dans les principales villes de chaque pays, traduiront les dépêches au moyen de la clef secrète de l'Office et les remettront au clair, s'il y a lieu, aux bureaux officiels au prix du tarif intérieur.

" Pour les communications par câble, l'économie s'élèvera à 1 fr. 25 par mot supprimé."

Ce serait un pas fait vers la création d'un code unique international, qui remplacerait les nombreux codes en usage actuellement, dont la multiplicité cause souvent des embarras.

Dédié aux amateurs de timbres.—Le premier marchand qui eut l'idée géniale de faire ramasser tous les timbres des vieilles correspondances par les religieux des écoles fit fortune en très peu de temps; c'était un nommé Laplante, qui, il y a une trentaine d'années, publia un des premiers catalogues de timbres-poste. Ce que voyant, les congrégations trouvèrent tout naturel d'étudier la valeur marchande des timbres, et, au lieu de remettre en blocs les timbres qu'elles recevaient de leurs élèves ou de leurs correspondants, firent un tri judicieux et retirèrent de ce travail d'estimables bénéfices.

Les timbres dont il fut ainsi fait commerce et qui maintenant sont vendus par des marchands se divisent en trois catégories:

1o Ceux qui se vendent à la pièce, dont le prix peut varier de 25 centimes à 25 francs, et même au-delà, suivant la rareté;

2o Les timbres étrangers, qui se vendent de 50 centimes à 10 francs le 100;

3o Tous les timbres communs de France, Belgique, Allemagne, Italie, États-Unis, etc., qui ne trouvent acheteur que de 10 à 25 centimes le 1.000.